

"Trouver de nouveaux outils qui s'adaptent à la diversité territoriale" (A. Azéma et P. Mathiot)

"Nous allons nous pencher sur tous les territoires qui ont des caractéristiques singulières, des territoires urbains, particulièrement ceux relevant de la politique de la ville, jusqu'aux territoires ruraux, notamment ceux en situation d'éloignement ou d'isolement", déclare à AEF info fin septembre 2018 Ariane Azéma, IGAENR, chargée d'une mission avec Pierre Mathiot, professeur des universités, sur "la territorialisation des politiques éducatives". "Le défi est de proposer un cadrage national de la politique territoriale de l'Éducation nationale mais avec un dégradé de couleurs afin de s'adapter à des situations locales diverses", explique Pierre Mathiot. Ils jugent le bilan des précédentes réformes en matière d'éducation prioritaire "en demi-teinte" et devront rendre leur rapport à la fin du premier semestre 2019, pour une mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2020.



Pierre Mathiot et Ariane Azéma sont chargés d'une mission sur la politique territoriale de l'Éducation nationale.

AEF info : Quel est le périmètre de votre mission ?

Pierre Mathiot : Nous voulons dégager une vision globale de ce que doit être la politique territoriale de l'Éducation nationale, afin de réduire les inégalités actuelles de résultats scolaires des élèves et de choix d'orientation.

Ariane Azéma : Nous allons nous pencher sur tous les territoires qui ont des caractéristiques singulières, des territoires urbains, particulièrement ceux relevant de la politique de la ville, jusqu'aux territoires ruraux, notamment ceux en situation d'éloignement ou d'isolement. Au-delà des grandes catégories de type urbain/rural, on constate des inégalités plus diffuses et des contrastes régionaux qui s'accroissent. Même au sein des quartiers prioritaires de la ville (QPV), les situations sont diverses : ce n'est pas la même chose d'être un QPV dans une métropole dynamique et dans une région en déprise démographique et en difficulté économique...

AEF info : Quel bilan tirez-vous de la politique d'éducation prioritaire actuelle ?

Pierre Mathiot : Aujourd'hui le système est binaire : on est en REP ou en REP+ ou on n'y est pas. Pourtant, les situations varient d'un réseau à l'autre et sont mouvantes dans le temps au sein même de ces réseaux. Le défi est de proposer un cadrage national mais avec un dégradé de couleurs afin de s'adapter à des situations locales diverses. Les outils proposés devront s'adapter à la diversité territoriale.

"Il faudra mieux s'appuyer sur d'autres outils que les moyens supplémentaires actuels visant les enseignants".

A. Azéma

Ariane Azéma : Les études sur les politiques successives en matière d'éducation prioritaire sont en demi-teinte : on constate une permanence de difficultés structurelles compromettant la réussite de tous les élèves. Ces politiques sont essentiellement structurées par un zonage territorial fondé sur l'allocation de moyens supplémentaires et des dispositifs incitatifs visant notamment les enseignants. Il faudra certainement mieux s'appuyer sur d'autres outils, comme l'aide sociale par exemple, pour améliorer l'accompagnement des élèves dans leurs parcours scolaires.

Cette réforme de l'éducation prioritaire pourra s'appuyer sur deux opportunités importantes qui s'ouvrent au MEN : la réorganisation des services déconcentrés à l'horizon 2020 qui va permettre de nouvelles modalités de pilotage de proximité et le volet école du socle de la loi de scolarisation à trois ans pour développer l'organisation en réseaux écoles-collèges. Que ce soit en milieu urbain ou dans les territoires de faible densité, des formes originales d'organisation permettraient de faciliter le travail des équipes, l'attractivité des postes et un suivi continu des élèves dans leur parcours...

AEF info : Quels sont, selon vous, les critères de réussite d'une politique d'éducation prioritaire ?

Ariane Azéma : Nous devons justement définir les indicateurs pertinents pour assurer le suivi de cette politique et bien sûr ils devront être partagés par les divers acteurs et effectivement évaluables.

Pierre Mathiot : L'un de ces indicateurs pourrait être la réussite des élèves au niveau bac+1. Cela ne veut pas forcément dire maximiser le fait d'aller en lycée général, mais il faut que le destin scolaire des jeunes corresponde à ce qu'ils veulent faire. Cela signifie de ne pas s'arrêter à la fin du collège et d'intégrer à notre réflexion le lycée mais également les vœux faits pour la première année post-bac et la réussite des étudiants lors leur première année dans le supérieur. Nous regarderons aussi les taux de mobilité des jeunes, leur niveau d'auto-empêchement de poursuivre vers le supérieur, etc.

AEF info : Quels autres sujets souhaitez-vous aborder dans votre rapport ?

Pierre Mathiot : Nous aborderons probablement la formation des enseignants. On pourrait imaginer des certifications "zones rurales" ou "REP" sur la base du volontariat, avec en contrepartie l'obligation de rester dans ces territoires quelques années. Ce sont des choses qui existent dans d'autres pays. Cela aurait du sens pour de jeunes professeurs. Dans le modèle actuel, nous envoyons souvent les néo-titulaires sur ces territoires et ils ne sont pas formés pour prendre en charge ces difficultés scolaires !

"Cela pourrait avoir du sens de lier les subventions versées au privé à la question de la mixité sociale"

P. Mathiot

Autre sujet que nous aborderons dans notre mission : la question de la mixité sociale au collège. Pourquoi est-elle relativement préservée dans le 1er degré et moins au collège ? Comment lutter contre l'évitement scolaire qui touche certains établissements ? Quels que soient les efforts que nous faisons pour rendre un établissement plus attractif, je pense que nous n'agissons qu'à la marge si nous ne prenons pas en compte la question de l'enseignement privé. Cela pourrait avoir du sens par exemple de lier les subventions versées au privé à la question de la mixité sociale.

Ariane Azéma : Bien sûr le sujet dépasse le périmètre de la seule Éducation nationale. Nous allons associer les collectivités locales, d'autres administrations de l'État qui sont particulièrement concernées —le CGET et le ministère de l'Agriculture notamment— et le monde associatif. Enfin, les organisations syndicales et les associations de parents seront sollicitées.

Un rapport à rendre pour juin 2019

Pierre Mathiot et Ariane Azéma devront rendre leur rapport à la fin du premier semestre 2019, pour une mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2020. Ils devront faire des propositions mais aussi aborder les modalités de leur mise en œuvre pratique.

Leur mission est rattachée au secrétariat général du MEN et à la Dgesco. Elle comprend un comité de pilotage composé de 20 personnes parmi lesquelles :

- Marie-Anne Lévêque, SG du MEN ;
- Jean-Marc Huart, Dgesco ;
- Edouard Geffray, DGRH ;
- Jean-Marc Merriaux, DNE ;
- Simone Christin, IGAENR ;
- Marie-Blanche Mauhourat, Igen ;
- Jean-François Chanet, recteur de Besançon ;
- Jean-Yves Bessol, Dasen du Nord ;
- Philippe Maheu, Dasen des Hautes-Alpes ;
- Sylvie Thirard, secrétaire générale de l'académie de Créteil.

Le travail a débuté début septembre 2018, Ariane Azéma et Pierre Mathiot doivent présenter une feuille de route au ministre début novembre.

